



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
23 mars 2016
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 28^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 14 mars 2016, à 10 heures

Président : M. Bhattarai (Népal)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2016-2017 (*suite*)

*Gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations
Unies*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-04082X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (suite)

Gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/70/7/Add.45 et A/70/708)

1. **M. Cutts** (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/70/708), dit que des progrès substantiels ont été réalisés depuis le dernier rapport (A/69/749) et que la première phase de mise en œuvre est en cours. Le déroulement du projet est divisé en plusieurs phases trimestrielles concernant chacune quelques étages.

2. Conformément à l'orientation fournie par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/247 B, selon laquelle les stratégies de gestion souple de l'espace de travail doivent avoir pour objectif d'améliorer la productivité et l'efficacité de l'Organisation, ainsi que l'environnement de travail du personnel, l'équipe chargée du projet a procédé de manière progressive, veillant à ce que les aménagements soient adaptés aux besoins particuliers des personnes et des groupes qui occupent les différents étages. Agir de la sorte a pour effet de garantir la satisfaction due à l'égard du nouvel espace de travail et d'améliorer le bien-être et la productivité du personnel.

3. Le niveau accru d'adaptation et l'utilisation de l'information la plus récente sur les tarifs ont conduit à revoir à la hausse les prévisions concernant les coûts de réaménagement de chaque étage. De plus, le processus de consultation détaillé et exhaustif a conduit à un retard de l'achèvement de la première phase du projet, mais non du calendrier d'ensemble. En conséquence, le personnel qui occupe à présent des locaux transitoires regagnera à la mi-juin 2016 les étages réaménagés qu'il occupait auparavant.

4. En réponse à la demande du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences tendant à continuer à occuper l'immeuble Albano et du fait que certains départements ont demandé plus de temps pour examiner comment appliquer le projet, ainsi que pour conserver le bail le moins cher au pied carré, le Secrétariat a modifié ses décisions concernant

la marche à suivre à l'expiration des baux. Le plan actuel est de cesser l'occupation de l'immeuble Innovation et de l'immeuble Daily News à l'expiration de leurs baux respectifs. La décision de ne pas quitter le bâtiment de la UNFCU comme prévu auparavant a été prise en tenant compte des besoins en locaux sur le long terme et non de considérations ayant trait à la gestion souple de l'espace de travail.

5. Le plan actuel prévoit le réaménagement de 26 étages du bâtiment du Secrétariat de façon à accueillir 800 membres du personnel supplémentaires, de trois étages du bâtiment FF de façon à en accueillir 75 et cinq étages du bâtiment DC-1 de façon à en accueillir 75 autres. Le coût total de ces changements est estimé à 65,7 millions de dollars. Les coûts supplémentaires résultant de la mise en œuvre du projet révisé seront entièrement compensés par des réductions au titre des loyers et des dépenses de fonctionnement d'ici à 2023, lesquelles se poursuivront ensuite de manière récurrente.

6. Les stratégies de gestion souple de l'espace de travail constituent un changement important de l'environnement dans lequel l'Organisation fonctionne. Pour faire face aux préoccupations du personnel et des départements, l'équipe chargée du projet met en œuvre un programme de gestion du changement au moyen de consultations du personnel et d'un programme de communication par l'intermédiaire d'articles, d'affiches et de messages électroniques et du site iSeek du Secrétariat.

7. Le projet est coordonné avec d'autres initiatives de réformes et des projets connexes et, à cette fin, les collègues à l'Office des Nations Unies à Genève ont été gardés informés de façon à les aider à incorporer la gestion souple de l'espace de travail dans la planification du plan stratégique patrimonial. De plus, les activités relatives à la gestion souple de l'espace de travail flexible sont coordonnées avec celles de l'équipe chargée d'étudier les modalités de prestation de services centralisée et des incidences connexes d'Umoja. Une étroite coordination est assurée également par l'intermédiaire du groupe de travail sur la gestion souple de l'espace de travail, qui comprend les collègues responsables de la politique relative aux arrangements ayant trait à ladite gestion, notamment le télétravail.

8. Assujetti aux directives de l'Assemblée générale, le Secrétariat va passer aux prochaines phases du

projet, continuera de consulter les départements directement concernés par les phases du projet et poursuivra ses activités de communication et de gestion du changement. Il élaborera ensuite des plans en vue de poursuivre la mise en œuvre au Siège, qui sera alignée sur les objectifs à long terme en matière d'accueil et de prestation de services centralisée.

9. Le Secrétaire général demande l'approbation du calendrier révisé du projet, du calendrier de mise en œuvre et des prochaines étapes, du maintien de trois emplois de temporaire pour l'équipe chargée du projet, deux d'administrateur et un d'agent des services généraux, ainsi que de la création de deux postes d'agent des services généraux. Il demande également l'autorisation d'engager des dépenses à hauteur de 47 282 500 dollars pour couvrir le coût du projet en 2016-2017.

10. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/70/7/Add.45), dit que le Secrétaire général n'a pas encore achevé son évaluation des incidences du projet de gestion souple de l'espace de travail sur le bien-être et la productivité globale du personnel. L'évaluation revêt une très grande importance car l'un des objectifs du projet est d'améliorer le bien-être, la productivité et l'efficacité du personnel.

11. Le Comité consultatif est préoccupé par l'augmentation de 16,1 millions de dollars du montant estimatif des dépenses au titre du projet : l'augmentation n'est pas conforme à la demande formulée par l'Assemblée générale pour ce qui est de revoir le coût du projet, notamment en réduisant certaines rubriques. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée autorise le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 18 millions de dollars au titre du coût du projet pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et de prier le Secrétaire général de lui présenter son prochain rapport sur les stratégies de gestion souple de l'espace de travail à sa soixante et onzième session.

12. **M^{me} Wairatpanij** (Thaïlande), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe reconnaît l'importance des initiatives de transformation organisationnelle qui contribuent à une Organisation des Nations Unies moderne, flexible et efficace. Cependant, il est nécessaire que la mise en œuvre de

ces initiatives soit mûrement réfléchi et progressive et que celles-ci s'adaptent au fur et à mesure à l'évolution des pratiques de travail et des besoins du personnel.

13. Le Groupe note les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la gestion souple de l'espace de travail au Siège, y compris les enseignements tirés de la phase initiale du projet, ainsi que l'étude de faisabilité et le coût estimatif du projet révisés. La gestion souple de l'espace de travail ne se limite pas à la gestion de l'espace, consistant plutôt dans un arrangement global de l'espace physique, de l'informatique et des communications et des ressources humaines et d'autres programmes d'appui. La mise en œuvre réussie de cette gestion souple passe non seulement par le réaménagement de l'espace, mais aussi par une amélioration de l'appui informatique et des politiques révisées en matière de ressources humaines.

14. Une gestion souple de l'espace de travail aura des incidences significatives sur le milieu de travail de l'Organisation. Comme l'objectif est d'améliorer la productivité et l'efficacité, le Groupe juge préoccupant que l'évaluation des incidences d'une gestion souple de l'espace de travail sur le bien-être du personnel et la productivité globale n'ait pas encore été achevée, même si la mise en œuvre du projet progresse. Mal gérer le changement pourrait nuire au moral du personnel et diminuer la productivité. Le Groupe demandera des éclaircissements sur l'état d'avancement de l'évaluation, notamment sur la façon dont les conclusions auront une influence sur les prochaines phases de la mise en œuvre.

15. Le Groupe note le calendrier révisé du projet et l'analyse coûts-avantages. Des révisions importantes ont été apportées aux hypothèses de départ, ce qui aura des incidences sur l'ensemble des prévisions de dépenses et les délais impartis. Une étude de faisabilité fiable et prévisible bien étayée est essentielle pour que la Commission puisse examiner des initiatives de transformation coûteuses de ce type. Le Groupe est fortement préoccupé par le fait que les estimations révisées s'élèvent à présent à 65,7 millions de dollars pour mener des activités qui auraient pu être intégrées au plan-cadre d'équipement. Ce niveau de ressources permettrait de financer au moins trois projets similaires à ceux entrepris à la Commission économique pour l'Afrique ou à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le Groupe souhaite savoir pourquoi le projet n'a pas été classé comme un grand projet d'équipement et donc

inclus dans le calendrier relatif à ces projets. Enfin, d'autres initiatives telles qu'Umoja, la stratégie informatique et communications, les besoins en locaux au Siège et le dispositif de prestation de services centralisée auront des incidences directes sur le nombre, les compétences et l'emplacement du personnel et le Groupe demandera des précisions sur la façon dont ces initiatives auront des incidences sur la portée et la durée du projet de gestion souple de l'espace de travail.

16. **M. de Preter** (Observateur pour l'Union européenne) dit que le respect des délais de soumission des documents nécessaires dans toutes les langues officielles est essentiel pour faciliter la discussion. Sa délégation est préoccupée par la publication tardive des rapports sur la mise en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail et exhorte le Secrétariat à prendre les mesures nécessaires pour corriger ce problème.

17. L'Union européenne se félicite de toutes les propositions visant à rendre l'Organisation plus moderne, adaptable et efficace. Les stratégies de gestion souple de l'espace de travail doivent être mises en œuvre au Siège et également dans le cadre de tous les projets de construction et de rénovation. De plus, il faut en tenir compte dès que possible lors de la phase d'élaboration des projets et sa délégation regrette que l'occasion de le faire n'ait pas été saisie dans le cas du plan-cadre d'équipement. Le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève est une bonne occasion de faire en sorte que les stratégies de gestion souple de l'espace de travail donnent de bons résultats de façon efficace par rapport au coût.

18. En 2015, l'Assemblée générale a approuvé un projet particulier lié à une étude de faisabilité donnée aux fins de la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail au Siège. Sa délégation attache une grande importance à la discipline budgétaire et aux procédures budgétaires appropriées et est préoccupée par les changements apportés au projet révisé, qui comprennent une portée modifiée, des plans immobiliers révisés et des besoins financiers supplémentaires. Sa délégation a besoin de disposer d'informations complémentaires sur ces questions avant de pouvoir réitérer son soutien au projet de gestion souple de l'espace de travail. De plus, elle attend avec intérêt les informations du Secrétariat sur les incidences de la gestion souple de l'espace de

travail sur le bien-être et la productivité généraux du personnel.

19. **M. Guo Xuejun** (Chine) dit que sa délégation se félicite des efforts faits par le Secrétariat pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation et le bien-être et la productivité du personnel en mettant en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail au Siège. Il espère que le Secrétariat achèvera promptement son évaluation du projet pilote et fera rapport à l'Assemblée comme elle l'a demandé dans sa résolution 69/274 A.

20. La mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail devrait être prévisible et l'élaboration du budget et des calendriers individualisée, nette, pragmatique et faisable. Sa délégation est préoccupée par le fait que des ressources supplémentaires s'élevant à 16,1 millions de dollars soient demandées sans qu'un coût final soit précisé. Le Secrétariat devrait poursuivre l'examen des calculs des coûts et présenter des estimations fiables du coût total final. Enfin, la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail fait partie d'une série d'initiatives de gestion du changement et devrait être coordonnée avec l'examen stratégique des biens immobiliers et d'autres projets en cours en vue de réduire au minimum le gaspillage de ressources.

21. **M^{me} Norman Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation demandera des précisions sur le plan de mise en œuvre révisé des stratégies de gestion souple de l'espace de travail, notamment les incidences financières révisées. Cependant, elle appuie vigoureusement le principe et considère qu'il s'agit d'une initiative utile qui doit être mise en œuvre dans d'autres lieux d'affectation.

La séance est levée à 10 h 30.